



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE EAU RISQUES et NATURE

Arrêté n° DDTM34-2014-10-04339 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion du Bassin de la lagune de Thau et Ingril

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,

- VU le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34,
- VU l'arrêté Préfectoral n° 2009-01-1145, du 27 avril 2009 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE bassin versant de la lagune de Thau ;
- VU l'arrêté donnant délégation de signature du Préfet de Département à Madame Mireille JOURGET Ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault,
- VU la délibération n°35 en date du 16 avril 2014 de la commune de AGDE désignant Madame SALGAS Véronique pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 16 juillet 2014 de la commune de BALARUC LES BAINS désignant Monsieur DI-STEFANO Francis pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 16 avril 2014 de la Commune de BALARUC LE VIEUX désignant Monsieur CHAPLIN Norbert pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 29 avril 2014 de la Commune de BOUZIGUES désignant Monsieur ARCHIMBEAU Olivier pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération n°2014-286 en date du 10 juillet 2014 de la Commune de FRONTIGNAN désignant Monsieur LAURENT Olivier pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 22 septembre 2014 de la Commune de GIGEAN désignant Monsieur MARCEROU Jean-Claude pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

- VU la délibération n°2378 en date du 16 avril 2014 de la Commune de LOUPIAN désignant Monsieur VIDAL Alain pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 17 avril 2014 de la commune de MARSEILLAN désignant Madame SENEGA-SANCHEZ Stéphanie pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 13 mai 2014 de la commune de MEZE désignant Monsieur BAEZA Thierry pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération n°2014-04-06 en date du 28 avril 2014 de la commune de MONTAGNAC désignant Monsieur BARTHES Rémi pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 20 juillet 2014 de la commune de MONTBAZIN désignant Monsieur CAPROUGE Philippe pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 16 avril 2014 de la commune de PINET désignant Monsieur MAJORY Jean-Baptiste pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération n°2014/40 en date du 30 juin 2014 de la commune de POUSSAN désignant Monsieur AGDE Jacques pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 17 avril 2014 de la commune de POMEROLS désignant Monsieur AMOROS Antoine pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération en date du 11 avril 2014 de la commune de VILLEVEYRAC désignant Monsieur GARCIA Michel pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération n°5/5/2014 en date du 11 avril 2014 de la commune de VIC LA GARDIOLE désignant Madame FERRIER Magali pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération n°2014-013 en date du 16 juin 2014 du Syndicat Mixte du Bassin de Thau désignant Monsieur GROS Jean-Claude pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU la délibération n° 2014/40 en date du 27 mai 2014 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau désignant Monsieur NAUDIN Gérard pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

VU la délibération en date du 16 avril 2014 de la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau désignant Monsieur PIETRASANTA Yves pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

VU la délibération en date du 22 mai 2014 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée désignant Madame CHAUDOIR Gwendoline pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

VU la délibération en date du 16 mai 2014 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Pinet-Pomerols désignant Monsieur GAURAUD Robert pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

VU la délibération n° 014/2014 en date du 3 juin 2014 du Syndicat Intercommunal des Étangs Littoraux désignant Monsieur LINARES Loïc pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

VU la délibération N°14-06-05-07 en date du 17 juin 2014 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc désignant Monsieur NIDECKER Georges pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

CONSIDERANT que suite aux élections municipales, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des lagunes de Thau et Ingril.

SUR proposition de la Directrice Départementale des Territoires de la Mer de l'Hérault,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La composition de la CLE est la suivante :

- Collège des élus :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

ORGANISME	REPRESENTANT
AGDE	Véronique SALGAS
BALARUC LES BAINS	Francis DI-STEFANO
BALARUC LE VIEUX	Norbert CHAPLIN
BOUZIGUES	Olivier ARCHIMBEAU
FRONTIGNAN	Olivier LAURENT
GIGEAN	Jean-Claude MARCEROU
LOUPIAN	Alain VIDAL
MARSEILLAN	Stéphanie SENEGA-SANCHEZ
MEZE	Thierry BAEZA
MONTAGNAC	Rémi BARTHES
MONTBAZIN	Philippe CAPROUGE

PINET	Jean-Baptiste MAJORY
POUSSAN	Jacques ADGE
POMEROLS	Antoine AMOROS
SETE	Antoine RINALDO
VILLEVEYRAC	Michel GARCIA
VIC LA GARDIOLE	Magali FERRIER
CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON	Jean-Baptiste GIORDANO
	André LUBRANO
CONSEIL GENERAL DE l'Hérault	Christophe MORGO
	François LIBERTI
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE THAU	Jean-Claude GROS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE THAU	Gérard NAUDIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD BASSIN DE THAU	Yves PIETRASANTA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	Gwendoline CHAUDOIR
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAITEMENT DES EAUX USEES DE PINET-POMEROLS	Robert GAIRAUD
SYNDICAT IONTERCOMMUNAL DES ETANGS LITTORAUX	Loïc LINARES
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DES COMMUNES DU BAS LAGUEDOC	Georges NIDECKER

B/ Collège des usagers

ORGANISME	REPRESENTANT
Comité local des Pêches Maritimes et des élevages marins de Sète	Denis MORENO
Prud'homie de Thau – Ingril	Fabrice JEAN
Section Régionale Conchylicole de Méditerranée	Philippe ORTIN
Organisation Professionnelle des Conchyliculteurs de Thau	Sébastien COLBERT
Association des Pêcheurs Amateurs du Bassin de Thau	Le Président ou son représentant
Association des Pêcheurs Amateurs et Plaisanciers de Sète	Alexandre MITRANO
Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins – FFESSM Comité de l'Hérault	Emmanuel SERVAL
Association intercommunale de chasse de l'Etang de Thau	M. BELMAS
Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Jean-Gabriel AUGE
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Pierre COLIN
Fédération Départementale des caves coopératives	Didier GOMEZ
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau	Jean Marc DESLOUS PAOLI
Coopérative maritime « les 5 ports »	Didier ASPA
Syndicat des Vignerons de l'Hérault vinifiant en Cave Particulière	Jean Paul DARDE
Société de Protection de la Nature du bassin de Thau	Jean BARRAL
Union Fédérale des consommateurs : UFC Que Choisir Sète-Bassin de Thau	Alain PALAT

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Organisme
Monsieur le Préfet de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon, représenté par Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ou son représentant,
Monsieur le préfet Coordonnateur de bassin représenté par Madame la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon ou son représentant,
Le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ou son représentant
Monsieur Le Délégué Du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,

ARTICLE 2 – AFFICHAGE ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera affiché dans les communes du périmètre du SAGE des lagunes de Thau et Ingril
Il sera publié :

- sur le site Internet de la préfecture
- au recueil des actes administratifs,
- par la structure de gestion SMBT, sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 3 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS


Le présent arrêté peut-être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 – EXECUTION

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer, les membres de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 01 OCT. 2014

Pour le Préfet, par délégation,

 La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault,

P/La Directrice Départementale
des Territoires et de la Mer
Par délégation,
Le Directeur-adjoint


Yves GAVALDA